



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIER N° 9 :**  
**ASSOCIATION RICOCHET -**  
**SUBVENTION 2024**

**Séance Ordinaire du 7 mai 2024**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué le 30 avril 2024 par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 7 mai 2024.

**Présents** : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Nathalie SOARES, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Michel MENJUCQ, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Sarah DEHAIL, Xavier DE JAVEL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ.

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 24**

**Absents : 2**

**Excusés : 9**

**Excusés avec procuration** : Bruno QUERE (à Philippe FARGEON), Armelle ABAZIOU BARTHELEMY (à Alain GERARD), Daniel BALLA (à Jean-Georges MICOL), Guillaume ALEXANDRE (à Sandrine JOVENE), Géraldine AUDEBERT (à Alain MARC), Violette LABARCHEDE (à Emmanuelle ANGELINI), Grégoire REYDIT (à Bérengère DUPIN), Jonathan VANDENHOVE (à Françoise COSSECQ), Julie-Anne BROUSSIN (à Mathilde FERCHAUD).

**Absents** : M. Jean-Jacques HERMENCE, M. Maxime JOYEZ.

**Secrétaire** : Benjamin DUGERS

## CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2024

### **DOSSIER N° 9 : ASSOCIATION RICOCHET - SUBVENTION 2024**

**RAPPORTEUR** : Françoise COSSECQ

L'association Ricochet est un espace d'initiatives porté par les habitants qui souhaitent contribuer :

- à l'accompagnement, la valorisation et la mise en réseau de personnes, d'acteurs, d'initiatives et de projets ;
- au développement social local de la commune du Bouscat ;
- au renforcement des liens familiaux, en famille et entre familles ;
- au développement du pouvoir d'agir des habitants et à la citoyenneté en portant une attention particulière aux personnes en situation de fragilité ;
- à l'accès à la culture pour tous et à la formation permanente de citoyens sensibles à leurs environnements.

Elle œuvre dans les différents terrains de l'action éducative, sociale et culturelle et situe son action dans le champ de l'éducation populaire, du développement social local et dans le respect de la laïcité. L'association RICOCHET se dote d'un projet social, réévalué de façon régulière.

L'association RICOCHET, agréée Centre social depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, oriente son activité autour de la mise en œuvre principale de 5 axes :

- Faire territoire : développer la cohésion sociale et impulser une dynamique de développement social local au sein de la Passerelle
- Faire famille : placer la famille au cœur de notre projet et permettre aux familles d'exprimer leurs capacités d'agir
- Faire lien : renforcer et favoriser l'insertion sociale et lutter contre les inégalités
- Faire accueil : accueillir, écouter et informer les habitants dans un esprit de convivialité
- Faire culture : susciter le désir de culture et agir en faveur de la culture pour tous
- Faire ensemble : participer à la dynamique partenariale territoriale et élaborer collectivement le projet de La Passerelle.

Pour l'année 2024, il est proposé d'octroyer à l'association RICOCHET une subvention d'un montant de 160 500 € de fonctionnement prenant en compte tout le projet social de l'association validé par le comité de pilotage.

Par ailleurs, il est proposé d'octroyer une subvention complémentaire de 3 000 € en 2024 pour permettre à l'association d'investir dans des équipements (installation à la Passerelle). Il s'agit du second versement d'une subvention de 9 000 € prévue sur 3 ans (2023-2024-2025).

Considérant la mission d'intérêt général de service social de l'association RICOCHET, selon les principes communs définis par le protocole sur les services d'intérêt général du Traité de Lisbonne du 13 décembre 2007, applicable au 1<sup>er</sup> décembre 2009,

Considérant la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2024 qui engage la Ville du Bouscat à soutenir financièrement l'association selon les modalités définies dans ce document (cf annexe 1),

**VU** les Services d'Intérêt Général, y compris les Services Sociaux d'Intérêt Général : un nouvel engagement européen, COM 2007 725 du 20 Novembre 2007,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

**VU** la Loi n°2004-809 en date du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

**VU** la circulaire du Premier Ministre n°5811/SG du 29/09/2015, relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,

**VU** la circulaire du 12 juin 2021, relative à l'animation de la vie sociale,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du Bouscat du 28 janvier 2020 relative à la Convention Territoriale Globale liant la Ville du Bouscat et la CAF,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2021, concernant le projet éducatif « Génération Alpha »,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du Bouscat du 5 avril 2023 relative à la convention de partenariat 2023-2024 entre l'Association RICOCHET et la Ville du Bouscat,

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**Article 1 :** AUTORISER Monsieur le Maire à verser une subvention de 160 500 € à l'association RICOCHET,

**Article 2 :** AUTORISER Monsieur le Maire à verser une subvention d'investissement d'un montant de 3000 € à l'association RICOCHET,

**Article 3 :** DIRE que les dépenses seront inscrites au budget chapitre 65 pour le fonctionnement et 204 pour l'investissement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

**32 voix POUR**

**1 n'a pris part au vote (M. Xavier DE JAVEL)**

Fait et délibéré le 7 mai 2024

LE MAIRE,

Le/La secrétaire de séance,

Patrick BOBET

Benjamin DUGERS